

l'année. Cette augmentation est due surtout à l'expansion qu'a prise le programme de soutien des prix agricoles à la suite de l'épizootie de fièvre aphteuse au Canada et de l'interdiction subséquente qui a frappé l'exportation des bestiaux et de leurs produits aux États-Unis. La perte estimée à 42 millions visant les opérations de 1952-1953 figure à titre de charge dans les dépenses de l'année.

Prêts et placements intéressant les organismes de l'État

On estime à 215.2 millions, durant l'année, l'augmentation des prêts et placements intéressant les organismes de l'État. Le tableau qui suit indique les changements estimatifs survenus dans cette catégorie de valeurs au cours de l'année financière:

	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1953 (estimation)	1952	
Banque du Canada—Capital-actions.....	5.9	5.9
Société centrale d'hypothèques et de logement— Avances de capitaux.....	25.0	25.0
Prêts.....	410.8	335.0	75.8
Commission canadienne du prêt agricole.....	28.9	27.3	1.6
Compagnies de chemins de fer et de navigation.....	1,028.7	903.9	124.8
Conseil des ports nationaux.....	106.9	106.9
<i>Polymer Corporation Limited</i>	36.0	38.0	-2.0
Divers organismes d'État.....	45.7	30.7	15.0
	1,687.9	1,472.7	215.2

Les prêts consentis à la Société centrale d'hypothèques et de logement sont estimés, durant l'année, à 80.5 millions, dont 66 millions à des fins de prêts, 7 millions pour des constructions et 7.5 millions visant les projets de logements en vertu du programme fédéral-provincial. Les remboursements, qu'on estime à 4.7 millions, établiront l'augmentation nette des avances à 75.8 millions durant l'année.

On estime que pendant l'année financière qui se terminera le 31 mars 1953 les avances nettes de l'État aux chemins de fer Nationaux du Canada auront été de 101 millions pour frais d'établissement, pour le remboursement de la dette fondée entre les mains du public et pour combler le déficit se produisant dans les trois premiers mois de 1953. De plus, en vue d'aider la compagnie à faire les frais d'autres dépenses d'établissement, le gouvernement aura acheté un montant, estimé à 23.8 millions, d'actions privilégiées à 4 p. 100 de la compagnie. Ces actions sont émises en vertu de la loi de 1952 revisant la composition du capital de la Compagnie des chemins de fer nationaux pour un montant égal à 3 p. 100 des recettes brutes de la compagnie.

On ne prévoit pas de changement à l'égard des avances consenties au Conseil des ports nationaux, le montant impayé demeurant à 106.9 millions. Ces avances ont été affectées à l'agrandissement des ports à Montréal et à Vancouver. Ce sont les seules avances consenties au Conseil des ports nationaux qui figurent comme avoirs productifs aux comptes de l'État.

Les mises de fonds de l'État dans la *Polymer Corporation Limited*, société de la Couronne qui fabrique du caoutchouc synthétique, seront réduites, estime-t-on, de 2 millions durant l'année, ce qui représente un nouveau paiement de 1 million à l'égard de l'émission de valeurs, en plus du million versé en remboursement de la série de valeurs qui vient à échéance le 31 mars 1953.

On estime à 28.9 millions les avances faites à la Commission canadienne du prêt agricole, soit une augmentation de 1.6 million pour l'année financière.